

Activités équestres : Quelles responsabilités ? Quelle assurance ?

Vous connaissez le champ de vos responsabilités. Vous pouvez mettre en place des mesures préventives.

Assurer l'accueil du public

La réglementation
Les organismes de contrôle
Les points qui posent problèmes et les solutions pour y remédier

Connaître vos responsabilités

Vis-à-vis des personnes
Vis-à-vis des chevaux qui vous sont confiés
Les mentions à faire figurer dans vos contrats

Bien assurer son activité équestre

Evaluer les risques grâce au document unique : son rôle, son contenu
Prendre en compte l'existant pour adapter le niveau de couverture
Les mentions qui doivent figurer dans vos contrats d'assurance

Lieu
Le Neubourg

Date
16 décembre 2008

Durée
1 jour

Horaires
10 h – 17 h

Formateurs
Louis SAGOT
Juriste GHN

Prix HT
50 €

Responsable de Stage
Laurence FOS
02.32.47.35.79
laurence.fos@agri-eure.com

Exposé,
Réponse à vos questions,
Echanges d'expériences

**Formation ouvrant droit
au crédit d'impôt formation**

✂ Bulletin d'inscription à renvoyer pour le **9 décembre 2008**

Par courrier, rempli, découpé et timbré au verso
ou par fax : 02 32 78 80 35
ou sur internet : www.agri-eure.com

Je m'inscris à la formation Activités équestres Quelles responsabilités ? Quelle assurance ?

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville

Tél. Fax

Nom de la société :

Situation professionnelle : (cocher les cases concernant la personne qui va suivre la formation)

- Chef d'entreprise/d'exploitation
- Conjoint(e) d'exploitation participant aux travaux
- Aide familial(e), Associé(e) d'exploitation
- Gérant(e) non salarié

Je suis contributeur VIVEA, ma participation est de 50 € HT

- JA (réduction de 50 % appliquée 1 an avant et 5 ans après l'installation)
- J'utilise mon chéquier réduction module performance GDA

Autre agricole (salarié agricole, conjoint non participant aux travaux, associé non exploitant, retraité agricole)

Je suis non contributeur VIVEA, ma participation est de 75 € HT

- Public NON agricole

Ma participation est de 100 € HT

Contact

Florence Avenard 02 32 78 80 30
florence.avenard@agri-eure.com

Avec la participation financière de



Chambre d'Agriculture de l'Eure
Service Formation
5, rue de la Petite Cité
BP 882
27008 EVREUX CEDEX



Activités équestres

Quelles responsabilités ? Quelle assurance ?

Date : 16 décembre 2008
Lieu : Le Neubourg



*Les prix n'incluent pas le repas.
Pour les formations de 2 jours ou plus, un programme plus détaillé que ce tract est disponible sur simple demande.
Une convention ou un contrat de formation est établie avec le stagiaire. Une attestation de présence sera envoyée à la fin de la formation ainsi qu'un bon de livraison (avis de facturation).
Le règlement de la session se fait à réception de la facture, par chèque ou virement à l'ordre de l'Agent Comptable.
En cas de dédit ou abandon moins de 3 jours avant le début de la formation, celle-ci sera facturée sauf cas de force majeure (facturation au prorata temporis).
En cas d'annulation du fait de la Chambre d'Agriculture, la formation ne sera pas facturée.*



CAP QUALITE
FORMATION

94- CACHAN-
Formation Professionnelle
Continue des Agriculteurs
Caractéristiques et sites sur
demande

Chambre d'Agriculture de l'Eure
Brigitte ROSSIGNOL
9, rue de la Petite Cité
BP 882
27008 EVREUX CEDEX

